

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2015

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°968 SEANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Janick Géhin (pouvoir à Pierre Fond), Marie-Célie Guillaume (pouvoir à Pierre Bédier), Elisabeth Guyard (pouvoir à Catherine Arenou), Philippe Pivert (pouvoir à Karl Olive).

M. LE PRÉSIDENT – Mes Chers Collègues, je vous remercie d'être présents. Tous les absents sont excusés, en particulier Marie-Célie Guillaume, qui assiste à la séance inaugurale du Conseil régional. Nous la félicitons de son élection et nous réjouissons de l'élection de trente et un yvelinois, dont trois ne peuvent pas nous réjouir ; huit font partie du jeu démocratique et vingt sont pour nous un grand bonheur. Nous souhaitons à la nouvelle équipe de la Région Ile-de-France tous nos vœux de succès et exprimons l'espérance de pouvoir ouvrir avec eux un nouveau dialogue plus fructueux, et donc plus riche pour nos habitants et éventuellement pour nos finances locales.

Nous ajoutons à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, un dossier de modification de la subvention départementale de fonctionnement aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Accord de l'Assemblée.

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

Désignation des représentants du Conseil départemental au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT – Le Conseil départemental se réunira en séance publique les 22 janvier, 5 février, 25 mars, 27 mai et 8 juillet. Les commissions permanentes seront quant à elles réunies les 19 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin et 1^{er} juillet.

A compter d'aujourd'hui, Alexandra Rosetti ne fait plus partie de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales puisqu'elle intègre la Commission de l'Aménagement du territoire et des Affaires rurales.

Il nous est demandé ce jour de désigner les représentants du Conseil départemental au sein du groupement d'intérêt public (G.I.P.) « Maximilien », auquel nous avons décidé d'adhérer le 27 novembre dernier. Ce G.I.P. propose aux acheteurs publics un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de la légalité. Avec leur accord, je vous propose de désigner en qualité de titulaire Guy Muller et, en qualité de suppléant, Jean-François Raynal.

Le Conseil départemental désigne à l'unanimité Guy Muller, titulaire et Jean-François Raynal, suppléant, pour le représenter au sein du G.I.P. « Maximilien ».

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai également remis la liste des marchés notifiés supérieurs à 4 000 € H.T. et des avenants signés entre le 16 novembre et le 5 décembre 2015.

Je vous ai enfin communiqué le compte rendu en date du 18 décembre des décisions du Président en matière de contrats de prêts au titre de l'exercice 2015. Les taux fixes nous sont assez favorables, même s'il ne vous aura pas échappé que la Banque centrale américaine a relevé son taux directeur. Nous devons nous attendre à un phénomène similaire dans la zone euro d'ici la fin de l'année 2017.

(Les listes et le compte rendu ci-dessus mentionnés sont annexés au présent document).

Débat d'orientations budgétaires 2016

M. LE PRESIDENT – Laurent Richard va ouvrir le débat d'orientations budgétaires 2016, en tant que Président de la première Commission.

LAURENT RICHARD, *président de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales* – Merci Monsieur le Président. Le débat d'orientations budgétaires consiste à examiner le contexte national dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget, c'est-à-dire nos contraintes, ainsi que les caractéristiques financières et fiscales du Département par rapport aux autres départements. Ensuite, nous exposerons les hypothèses de ressources et de dépenses, en étudiant quelques éléments de prospective pour 2017 et 2018.

Le contexte national

L'I.N.S.E.E. prévoit une croissance de 1,6 % en 2016. Nous avons construit nos hypothèses à partir du projet de loi de finances. Nous pouvons espérer un taux de chômage de 10,4 % à la fin du 1^{er} semestre. Dès que les taux reprendront de la vigueur, nous assisterons de nouveau à un blocage de la croissance économique. Nous devons donc en anticiper les conséquences.

L'Etat impose une baisse drastique de nos dotations. 90 % de notre dotation générale de fonctionnement (D.G.F.) disparaît en quatre ans, puisqu'elle passe de 147 millions d'euros à 13 millions d'euros. En 2015, nous avons pu absorber ce choc grâce à nos réserves, mais celles-ci se sont taries. Nous entrons dans une véritable zone de turbulences, qui va s'accroître en 2017.

Entre 2013 et 2015, nous avons constaté une hausse presque exponentielle des prélèvements. Notre département est beaucoup plus impacté que les autres. Le Département des Yvelines est un contributeur net des quatre prélèvements existants pour les départements. Nous avons supporté 35 millions d'euros de prélèvements en 2015 ; ces prélèvements se pérenniseront à hauteur de 41 millions d'euros à partir de 2016. En 2017, au titre de la D.G.F. et des péréquations, le Département contribuera davantage qu'il ne reçoit, à hauteur de 28 millions d'euros. Sa perte de ressources s'élèvera à 159 millions d'euros par an, soit 15 % des recettes de fonctionnement de 2013, ou encore l'équivalent de l'épargne nette 2013.

Les caractéristiques financières et fiscales du Département

La situation financière et fiscale du Département des Yvelines est particulièrement saine. Notre département est doté de la ressource de fonctionnement la plus faible des départements français (709 euros par habitant), mais ses dépenses sont parmi les plus raisonnables. Les produits de fonctionnement sont inférieurs de 28 % à la moyenne des départements d'Ile-de-France – à l'exclusion de Paris. Cela représente une différence de 275 euros par habitant, soit 400 millions d'euros de ressources en moins par rapport aux autres départements. Cette faiblesse de ressources affecte à la fois nos recettes fiscales (539 euros par habitant, contre 705 en Ile-de-France, soit 23 % de moins) et les dotations de l'Etat (117 euros par habitant, contre 186 en Ile-de-France, soit 37 % de moins). Nous sommes lourdement frappés, alors que la situation démontre une grande qualité de gestion et de résultat.

Nous affichons les dépenses les plus modestes d'Ile-de-France avec 652 euros par habitant, contre 887 euros par habitant dans les autres départements (soit 26 % de moins). Si les dépenses de notre conseil départemental étaient alignées sur la moyenne des départements de l'Ile-de-France, elles dépasseraient de 340 millions d'euros leur niveau actuel. Les charges de personnel représentent 118 euros par habitant dans les Yvelines, contre 183 millions d'euros en moyenne en Ile-de-France (hors Paris), soit 36 % de moins. Les charges à caractère général s'élèvent à 32 euros par habitant dans les Yvelines, contre 73 millions d'euros en moyenne en Ile-de-France (soit 56 % de moins). Les dépenses de solidarité s'établissent à 249 euros par habitant, contre 323 millions d'euros en Ile-de-France (soit 23 % de moins). Le Département des Yvelines exerce un meilleur contrôle des dépenses de solidarité et a peut-être préservé les possibilités économiques du territoire. Ces chiffres ne sont jamais le fruit du hasard.

Héritier d'une D.G.F. historiquement basse, avec 101 euros par habitant, le Département des Yvelines s'est vu pénalisé par la faiblesse de ses dépenses et de sa pression fiscale, puisque l'Etat estime que le

Département des Yvelines est à même de fournir la ressource de péréquation dont vont bénéficier les autres. Ce phénomène se traduit par une diminution de nos recettes propres et recettes de transfert.

La construction du budget 2016

Pour 2016, nous prévoyons une baisse des produits de fonctionnement de 2,5 %, une augmentation des produits fiscaux de 0,9 %, une chute des dotations de l'Etat de 35,1 % et une progression des autres produits de fonctionnement de 2,8 %, à taux constant. Nos produits fiscaux, constitués de la taxe foncière sur les propriétés bâties devraient s'établir à 196 millions d'euros. En revanche, la C.V.A.E. devrait être supérieure à 2015, avec 214 millions d'euros. En outre, les droits de mutation sont prévus pour 283 millions d'euros. Enfin, la D.G.F. s'établirait à 52 millions d'euros (-38 millions d'euros).

Seule la contribution du Département au fonds de solidarité Ile-de-France devrait diminuer entre 2015 et 2016. Le total des prélèvements passe de 34 millions d'euros en 2015 à 40,7 millions d'euros en 2016. Comme chaque année depuis 2012, nous constituerons une provision pour financer les prélèvements de péréquation au titre de 2017 (sur les points de D.M.T.O. et C.V.A.E. perçus en 2016). Cette provision s'élèvera à 38,7 millions d'euros en 2016.

Nos dépenses sont pour l'essentiel des charges fixes. S'agissant des dépenses de fonctionnement, nos rares efforts porteront sur les éléments suivants :

- les dépenses d'aide sociale à l'enfance, par l'amélioration escomptée de la maîtrise des coûts de placement (soit 93 millions d'euros en 2016, contre 95 millions d'euros en 2015) ;
- les dépenses au titre du R.S.A., avec une augmentation en 2015 et 2016 moindre par rapport aux deux années précédentes (+7,5 %), soit 136 millions d'euros en 2016, contre 127 millions d'euros en 2015 ;
- la masse salariale, avec une diminution de 1 %) due au non-renouvellement des départs en retraite, soit 178 millions d'euros en 2016. Néanmoins, la variation du glissement vieillissement technicité (G.V.T.) fait évoluer la masse salariale de 2 % environ ;
- la poursuite de la baisse des moyens généraux (-7 % hors fluides des collègues, soit 44 millions d'euros en 2016, contre 47 millions d'euros en 2015) ;
- le recentrage, voire la suppression de certaines politiques facultatives.

Nous souhaitons en revanche maintenir une politique d'investissement soutenue, de façon à recréer les conditions économiques d'un redressement de nos recettes. Nous conservons l'investissement public pour soutenir l'économie et le bloc communal à raison de 300 millions d'euros en 2016, dont :

- 150 millions d'euros pour soutenir l'investissement local ;
- 113 millions d'euros pour les routes et transports ;
- 56 millions d'euros pour les bâtiments et en particulier les collègues.

Nous poursuivrons le développement des projets de long terme par une augmentation des autorisations de programmes de 600 millions d'euros, avec notamment :

- 292 millions d'euros pour les transports ;
- 190 millions d'euros pour les collègues jusqu'en 2020 ;
- 87 millions d'euros pour les routes.

Le maintien de cet investissement est un choix délibéré, bien que nous ayons souvent débattu du caractère indispensable de ces investissements pour maintenir une dynamique dans les Yvelines, à la fois en matière économique et dans le domaine de l'éducation.

Par conséquent, la construction du budget 2016 repose sur un équilibre incertain, à fiscalité constante. En investissement, la couverture des amortissements (82 millions d'euros) n'est pas assurée par l'épargne brute, qui s'élèvera à 35 millions d'euros seulement. Pour financer les investissements, nous devrions emprunter 239 millions d'euros, c'est-à-dire faire passer notre endettement de 335 millions d'euros à fin 2015 à 553 millions d'euros en 2016. Dans ces conditions, le seuil prudentiel de désendettement serait dépassé, avec une capacité de désendettement supérieure à 10 ans. En d'autres termes, il nous faudrait 16 ans pour rembourser les emprunts existants. Je défie quiconque de trouver un banquier raisonnable pour nous accorder ces emprunts. Même si n'emprunions que 100 millions d'euros, notre capacité de désendettement s'établirait encore à 12 ans.

Les éléments de prospective

En matière de fonctionnement, le Département est dans l'impasse, avec une épargne brute inférieure aux amortissements en 2016 (34 millions d'euros), quasiment nulle en 2017 (2,7 millions d'euros), puis négative à partir de 2018 : -1 million d'euros en 2018, -8 millions d'euros en 2019, -13 millions d'euros en 2020. Nous serions en situation de « faillite » si nous ne réagissons pas.

L'épargne nette, c'est-à-dire le montant restant après remboursement des emprunts, serait négative à partir de 2017 (-29 millions d'euros en 2017, -50 millions d'euros en 2018). Le Département devrait donc systématiquement recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, avec un encours de dette culminant à 1,330 milliard d'euros en 2020.

Le constat est donc double :

- une baisse brutale des recettes de fonctionnement due à la baisse de la D.G.F. ;
- une ponction accrue en raison des prélèvements de péréquation.

L'équilibre de fonctionnement serait donc impossible à atteindre à court terme. Le recours à l'endettement n'est pas la solution pour financer notre politique d'investissements. Malgré une progression contenue des dépenses de fonctionnement à raison de 1 % par an à partir de 2018, le seul levier restant à notre disposition pour maintenir un niveau d'épargne suffisant et limiter le recours à l'emprunt est la hausse très significative du taux du foncier bâti.

Ce contexte n'est certes pas enthousiasmant. Il s'agit peut-être du débat d'orientation budgétaire le plus contraignant et le plus horrible que j'aie eu à présenter.

M. LE PRESIDENT – Merci à Laurent Richard. Cet exercice n'a effectivement rien de réjouissant, mais nous le savions. Je souhaite que nous fassions preuve de la plus grande pédagogie possible pour expliquer le caractère exceptionnel de notre situation. Aucun autre département ne connaît cette purge. Le nôtre est particulièrement impacté du fait de sa gestion vertueuse. Etre puni pour sa vertu est inconcevable.

A l'attention des maires, j'ajouterai que les dépenses de personnel du Département sont trois fois inférieures à celles des mairies, puisqu'elles représentent 18 % de notre budget contre 50 à 55 % pour

les mairies. En outre, je ne connais aucune mairie dont la D.G.F. baisse de 90 % en trois ans ! Troisièmement, nos dépenses obligatoires sont en augmentation. Il nous serait impossible de ne plus servir le R.S.A. au 31 octobre. Nous sommes naturellement tenus de le payer jusqu'au 31 décembre – à moins de faire de la cavalerie budgétaire, à l'instar de certains départements qui ne remboursent les Caisses d'allocations familiales que l'exercice suivant. Enfin, notre autofinancement est négatif. Nos dépenses sont constantes, quels que soient nos efforts de maîtrise. Or, nos recettes diminuent drastiquement, de façon unilatérale.

Comme l'a exposé le rapporteur, nous sommes dans une impasse, à moins de faire de la cavalerie budgétaire et de construire un budget insincère. D'autres l'ont fait. Nous savons bien que cette technique a été utilisée par Monsieur Bartolone en Seine-Saint-Denis. Après nous avoir montré que les socialistes détestaient les Versaillais, ils sont en train de faire la preuve qu'ils punissent les Yvelinois. Nous sommes punis car nous avons eu une gestion vertueuse. Je rappelle les fondements de cette gestion vertueuse : de très faibles dépenses de fonctionnement (ici, l'on ne dépense pas l'argent n'importe comment), conjuguées à une dette très basse, voire nulle (rappelez-vous la priorité donnée à l'annulation de la dette). Nous avons de très faibles impôts. Il est insupportable que des départements paient de très faibles impôts en France. C'est pourquoi le Gouvernement socialiste s'emploie à les faire augmenter.

Telle est la réalité à laquelle nous sommes confrontés, et qu'il nous faut expliquer avec pédagogie – en particulier aux élus. Ceux-ci peuvent estimer être confrontés aux mêmes difficultés que nous, et donc ne pas comprendre notre réaction. Non seulement nous allons être obligés d'augmenter l'impôt, mais nous sommes contraints de nous attaquer aussi à la baisse des dépenses non obligatoires, à défaut de pouvoir faire porter par la seule hausse de la fiscalité l'effort nécessaire d'équilibrage de nos comptes. A la différence de l'Etat, un département ne peut se permettre de présenter un budget en déficit.

Mes Chers Amis, les socialistes menacent d'amputer notre C.V.A.E de moitié, au prétexte du transfert aux régions du transport scolaire. Dans les Yvelines, comme dans toute la région parisienne, le transport scolaire relève de la compétence du S.T.I.F. Le Gouvernement veut nous retirer l'argent correspondant à une mission que l'on n'exerçait pas, sans en préciser la raison. Comble de l'incorrection, Madame Lebranchu n'a toujours pas répondu au courrier que je lui ai adressé depuis six mois. Le Ministre en charge des collectivités locales ne répond pas à un président de conseil départemental qui, sans agressivité, lui demande si la mesure s'applique aux départements franciliens, malgré leur spécificité. Cette question n'a pourtant rien de polémique.

Mes Chers amis, 200 millions d'euros manquent à notre budget sur un total de 1 milliard d'euros. Après avoir évoqué les droits de mutation et la C.V.A.E., il nous reste la troisième ressource fiscale : la taxe du foncier bâti, qui est de 7,58 % dans les Yvelines. Cette taxe nous rapporte moins que notre déficit potentiel. Si nous ne réalisons pas d'économie, il nous faudrait augmenter de plus de 100 % ce taux, ce qui est bien sûr inenvisageable. La fiscalité du foncier bâti sera naturellement partagée entre les ménages et les entreprises. En définitive, nous serons obligés de passer par une hausse des impôts et une baisse des dépenses. Il est impossible de faire autrement, à moins de présenter un budget insincère « à la sauce Bartolone » – ce qui est une autre façon de faire de la restauration.

Le débat est ouvert.

YVES VANDEWALLE – Monsieur le Président, mes Chers collègues, nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce budget. Les décisions du Gouvernement nous pénalisent très lourdement, alors que

notre Département a toujours eu une excellente réputation en matière de gestion. Néanmoins, il me semble que notre réflexion doit se poursuivre. Si vous le permettez, je souhaite vous livrer quelques interrogations sur le budget.

En investissement, nous avons prévu plus de 100 millions d'euros, dans un cadre pluriannuel, pour encourager la construction de logements. Monsieur le Président, vous avez introduit la politique du logement à travers le dispositif C.D.O.R., dans une époque de « vaches grasses ». Aujourd'hui, nous entrons plutôt dans une période de « vaches maigres ». Je me demande si nous ne devrions pas réduire fortement ce montant pour accélérer les travaux de modernisation des réseaux de transport, qui sont complètement saturés dans les Yvelines. A quoi bon augmenter la population, si la population ne peut pas se déplacer ? Je citerai l'exemple de la RN10. Tout le monde connaît les embouteillages de Trappes, mais l'on évoque beaucoup moins les embouteillages en soirée à Coignières et aux Essarts-le-Roi, tout aussi pénalisants pour les automobilistes. Avant d'accélérer la construction de nouveaux logements, nous devrions nous atteler aux problèmes des déplacements.

Ma deuxième question porte sur le très haut débit. Le budget inclut une dépense légèrement inférieure à 120 millions d'euros. Cette charge devrait être atténuée à la fois par des subventions (notamment de l'Etat) et des cofinancements. Je souhaiterais obtenir des précisions sur ces éléments.

Enfin, nous devons certainement augmenter les impôts, ce à quoi j'ai toujours été très hostile en tant qu'élus. Les décisions du Gouvernement nous placent dans la quadrature du cercle. Ne pourrait-on pas rechercher des moyens de réduire l'effort fiscal demandé aux Yvelinois, même très modestement ? Par exemple, vous avez décidé de vendre le Haras des Bréviaires. Cette vente, qui devrait rapporter plusieurs millions d'euros, pourrait permettre d'atténuer la brutalité de la hausse des recettes fiscales sur l'année 2016. Simultanément, je souhaiterais bénéficier d'un éclairage sur l'impact budgétaire qu'occasionnerait un rapprochement avec le Département des Hauts-de-Seine, dont la situation financière est bonne.

M. LE PRESIDENT – Je n'ai aucune hostilité à ce que l'on baisse l'affectation logement. Or, notre population baissera si nous ne construisons pas de logements. L'une de nos ressources est la taxe foncière sur les propriétés bâties. Bien que la couverture de la RN10 soit nécessaire, la construction de routes ne nous rapporte rien – à moins d'aménager un péage. Je souhaite beaucoup de courage à Valérie Pécresse, car je ne doute pas qu'elle va commencer sa mandature dans une situation financière catastrophique, pour ne pas dire chaotique. Des marges de manœuvre devront être recherchées. Au cours de ma vie d'élus, je n'ai jamais augmenté les impôts. Cette affaire me contrarie profondément, mais je n'ai pas d'autre solution.

Nous n'affecterons pas les produits de la vente du Haras des Bréviaires, puis du bâtiment du Pecq hébergeant l'ancien foyer de l'enfance à la baisse de la hausse des impôts, mais à une moindre hausse de la dette. Non seulement nous sommes contraints à la hausse de l'impôt, mais aussi à la hausse de la dette. Le retournement des taux d'intérêt est en marche ; tout ceci aura un coût. Je tiens à rassurer les Yvelinois : cette hausse de la dette est totalement maîtrisée et sert à financer des investissements exceptionnels, comme Eole et les grandes infrastructures routières. Je rappelle une formule d'un socialiste allemand, Helmut Schmidt : « La dette est l'impôt de demain ».

Le Département des Hauts-de-Seine, comme Paris, vit une situation très différente. En premier lieu, leur base fiscale est incomparable, y compris l'assiette du foncier bâti puisque ces départements accueillent de nombreuses entreprises. Dans les Hauts-de-Seine, une superficie de 1,5 million de mètres carrés est réservée aux bureaux. Dans les Yvelines, les bureaux ne représentent même pas le

quart de cette superficie. La richesse fiscale de ces deux départements est bien supérieure à la nôtre, et leur ponction fiscale également. En apparence moins fiscalisés que nous (leur taux étant inférieur au nôtre), ces deux départements perçoivent en réalité une somme bien plus élevée que les Yvelines. A la différence des Hauts-de-Seine, Paris gaspille. Alors que les Yvelines gèrent la politique du logement en bon père de famille, Paris dépense des centaines de millions d'euros pour acheter des appartements qui restent vides, en attendant que l'immeuble tout entier ait été acheté. La politique du logement social à Paris est astronomique. Tant et si bien que Madame le Maire de Paris sera contrainte à une augmentation de la fiscalité. Le Département des Hauts-de-Seine a un autre avantage : toute opération immobilière à La Défense implique la construction d'une tour.

Nous souhaitons travailler avec le Département des Hauts-de-Seine et porter des projets ensemble, afin de réaliser des économies d'échelle – en particulier dans le secteur de l'accueil du handicap. Nous pourrions également envisager un regroupement de nos deux sociétés mixtes d'aménagement. Jusqu'où le mariage avec les Hauts-de-Seine doit-il aller ? Cette réflexion doit être collective. Nous avons une différence essentielle : l'étendue de notre territoire, que je considère comme une chance. Le débat aura lieu tout au long de l'année 2016. La mécanique que je vous proposerai se nourrira régulièrement, de façon à opérer des transferts progressifs.

Je déteste les tabous intellectuels. De mon point de vue, le mot « fusion » n'est pas un gros mot. J'ai rencontré le Président de l'A.D.F. et le Président de la République cet été, qui a qualifié la fusion des régions de « bénédiction » pour les départements, car celle-ci justifie d'autant plus l'échelon départemental. Rien ne nous interdit de diminuer le nombre de départements. Une France à 13 régions peut aussi être une France à 50 départements. Est-ce forcément au pouvoir central jacobin d'en décider ? Ne serait-il pas plus intelligent que les élus décident eux-mêmes de ce qu'ils pensent être bon ? Si vous l'acceptez, je vous demande de ne pas en débattre aujourd'hui pour ne pas allonger exagérément le débat d'orientations budgétaires. Le débat d'orientation territoriale, ou d'orientation historique, sera engagé dès 2016 et se prolongera les années suivantes.

LAURENT BROSSE – Le Président a rappelé l'attractivité de notre territoire dans le domaine du logement. Cependant, l'attractivité du territoire passe aussi par le raccordement des entreprises et des citoyens au Très Haut Débit (T.H.D.). C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'investir à hauteur de 110 millions d'euros bruts sur la période 2016-2020, soit 59 millions d'euros nets. Les investissements dans le collège numérique s'élèvent à 57 millions d'euros, avec des subventions annexes des intercommunalités, de l'Etat et de la région Ile-de-France. Nous avons obtenu de la part de la Région Ile-de-France, sous l'ère de Jean-Paul Huchon, un adossement de la Région au Département pour raccorder les lycées.

PHILIPPE BRILLAULT – C'est la première fois que j'assiste à un débat d'orientations budgétaires sans opposition. Le Président nous a réunis au préalable pour pouvoir échanger. Les responsables d'assemblée ont pour mission d'arbitrer lorsqu'il le faut, et enfin de décider. Nous avons reçu une présentation complète du budget, mais n'avons pas connaissance du résultat de l'exercice 2015. Je suppose qu'un compte administratif créditeur de l'exercice 2015 sera construit. Le vote du budget en janvier est-il la solution ? Comment envisagez-vous de reprendre le compte administratif, seule possibilité d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement ?

Nous sommes confrontés aux conséquences des décisions politiques prises depuis deux ans en matière de fiscalité. En matière de R.S.A., le Département devra dépenser 11 millions d'euros supplémentaires en 2016. Vous nous avez demandé à toutes et tous de rechercher l'économie. L'économie concerne

les dépenses inutiles. Elle peut aussi porter sur des suppressions d'activités, comme vous l'avez indiqué.

Lors de notre entrée dans le bâtiment, nous avons assisté à quelques manifestations organisées par des structures de la prévention spécialisée. Je salue le travail effectué par Catherine Arenou pour identifier les dépenses excessives des associations. Il ne peut être envisagé que seuls certains fassent des efforts. Lorsque nous voyons des subventions aux associations sportives atteindre des centaines de milliers d'euros, voire des millions d'euros, il est légitime d'engager un travail avec elles. Monsieur le Président, nous sommes conscients que la fiscalité va augmenter. De jeunes couples ont acheté un logement. La taxe foncière sera un sujet sensible. Peut-on encore améliorer nos travaux avec celles et ceux qui bénéficient de nos subventions ? La pertinence de nos investissements pour 2016 correspond-elle à celle proposée aujourd'hui ? Au nom d'un grand nombre de personnes qui ont voté pour nous et nous ont fait confiance, je vous demande que nous n'incisions pas trop, de façon à ce que nous soyons encore en vie en 2017. Les changements sont inéluctables. S'il n'y a pas de changement, mieux vaut s'arrêter et partir. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Monsieur le Conseiller départemental, nous étions habitués dans les Yvelines à enregistrer des excédents de comptes administratifs substantiels. Ce temps est révolu. Au mois de mars 2016, le compte administratif devrait faire ressortir au maximum une vingtaine de millions d'euros. J'entends le souhait de rester sur un taux de foncier bâti à un chiffre. Pour ce faire, il faudrait augmenter le taux de 2,41 points, ce qui représente 60 millions d'euros – soit un excédent du compte administratif de 80 millions d'euros. Pardonnez-moi, mais le compte n'y est pas. Nous pouvons organiser une nouvelle réunion de groupe pour repasser au tamis nos dépenses. Or, je vous rappelle que la dernière réunion de groupe a conduit à une augmentation des dépenses. Tout ce qui est mauvais sera ma faute ; toutes les réussites seront imputées au collectif. Notre budget doit être sincère. Nous n'allons pas sous-estimer les dépenses.

Les marges de manœuvre qui se dégageront dans le courant de l'année 2016 (j'espère une augmentation des D.M.T.O. et un infléchissement de la dépense sociale) seront en priorité affectées à la limitation de la dette, conformément à notre gestion en bon père de famille – même si cela ne plaît pas à Claude Bartolone. Si nous ne limitons pas la dette, cette dette sera notre punition d'aujourd'hui et de demain. Je comprends bien les difficultés des jeunes ménages, qui s'endettent pour acquérir leur premier appartement. Nous sommes cependant confrontés à la loi d'airain de nos dépenses. Yves Vandewalle évoquait tout à l'heure la question du logement. La dépense attribuée au logement a déjà été diminuée de 2,5. Cette mesure est aussi une manière d'empêcher les communes d'augmenter les impôts. Lorsque les communes construisent des logements, elles sont obligées de financer des équipements publics. Nous souhaitons les y aider.

Je trouve chez Philippe Brillault une fraîcheur d'âme qui mérite d'être saluée. Il espère en 2017 que tout cela change. Le pire n'est jamais certain, mais il peut être probable. Pour 2017, j'ai une certitude : quel que soit le résultat de l'élection présidentielle, à la fin de l'année 2017 nous devons toujours gérer un budget voté par l'ancienne équipe. Nous serons étranglés par l'achèvement de notre D.G.F. Même si le futur président de la République est un ami du Département du Yvelines, doté de superpouvoirs, il ne pourra changer la loi budgétaire 2017. Le temps de la protection sociale à la française, telle qu'elle est héritée du Conseil National de la Résistance, est terminé car nous ne savons plus la financer. Venez assister aux séances de l'Assemblée des Départements de France : vous constaterez que le Département des Yvelines est nanti, par rapport à d'autres qui n'ont pas la marge de manœuvre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Dix départements s'apprentent à recevoir un plan d'aide d'urgence. Ils seront deux à trois fois plus nombreux dès 2016. En 2017, nous serons tous

dans le rouge, y compris Paris. C'est vous dire combien la crise est grave. Pour financer notre modèle de protection sociale, nous avons le choix entre augmenter la pression fiscale ou les cotisations sociales. Nous savons bien que ces leviers produisent du chômage. C'est pourquoi il faut s'attaquer à la dépense.

Rappelez-vous la hausse du R.S.A. en 2014. Il nous a été martelé que nous étions en déflation. Si nous étions en déflation, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les prestations sociales. Or, le Gouvernement a augmenté les prestations sociales au 1^{er} septembre. Il a attendu lundi pour annoncer qu'il n'augmenterait pas le S.M.I.C. Si l'on augmente pas le S.M.I.C., l'écart entre le smicard et le salarié moyen se rétrécit, ce qui est mauvais pour l'emploi. M. Valls est courageux d'avoir pris cette décision, mais a oublié d'avoir le même courage envers le R.S.A. Si l'on continue d'augmenter le R.S.A. sans augmenter le S.M.I.C., les gens seront tentés de préférer le R.S.A. au S.M.I.C. Compte tenu du montant total des allocations, un certain nombre de personnes n'ont pas intérêt à travailler et nous ne pouvons pas leur jeter la pierre : l'homme est un animal économique rationnel. Vous comprenez bien que notre modèle social ne peut plus être financé. La moyenne des dépenses sociales au sein de l'O.C.D.E. représente 25 points du P.I.B., contre 32 points pour la France. Alors que la dépense administrative moyenne dans l'O.C.D.E. est de 24 points du P.I.B., la France dépense 25 points de son P.I.B. Nous devons effectuer un rabot correspondant à un point de P.I.B. La part des départements représente 20 % du P.I.B., soit 400 millions d'euros. Si nous demandons 400 millions d'euros à l'ensemble des départements en cinq ans, cela représente 80 millions d'euros par an. Bien entendu, le Département peut assumer plusieurs millions d'euros, mais certainement pas des centaines de millions d'euros.

Pour conclure, cette époque marque la fin du système social français – ce que nous pouvons regretter. Il faut réorganiser le système social, et pour cela accepter des décisions claires et courageuses. Nous espérons que la campagne présidentielle le permettra.

OLIVIER LEBRUN – En tant que Président de la Commission des Finances, j'ai présenté le débat d'orientations budgétaires lors de la dernière mandature. J'avais indiqué que les prochains élus seraient amenés à prononcer la liquidation judiciaire du Département, si nous ne réagissons pas. Aujourd'hui, il faut réagir. Entre 2012 et 2015, nous avons perdu près de 160 millions d'euros de ressources, malgré des efforts de gestion extrêmement marqués. Nous n'avons pas attendu pour faire ces efforts. En particulier, la démarche effectuée pour optimiser les dépenses des collèges, mutualiser les dépenses de gaz et d'électricité nous a permis de réaliser quelques économies d'échelle. Du fait des différents prélèvements, notre épargne nette est inférieure à nos amortissements. Si nous continuons ainsi, nous ne pourrons plus investir. Un département qui n'investit plus perd totalement l'attractivité de son territoire. A ces prélèvements et baisses de dotations s'ajoute une accentuation du décalage entre les dépenses du Département en termes d'allocations de solidarité (R.S.A, P.C.H., A.P.A) et les versements de l'Etat pour les compenser. Actuellement, ce décalage est de l'ordre de 100 millions d'euros.

Je citerai quatre chiffres issus de la note sur le débat d'orientations budgétaires. 53 % des dépenses de notre Département sont liées aux allocations sociales et aux dépenses de placement des enfants, personnes âgées et handicapés. 12 % sont des dépenses obligatoires (S.D.I.S., S.T.I.F., collèges...). La masse salariale représente 18 % des dépenses. Il nous reste 17 % de charges de fonctionnement (environ 170 millions d'euros) sur lesquelles nous pouvons jouer. Nous pourrions décider de supprimer la totalité des dépenses de fonctionnement pour récupérer les 180 millions d'euros manquants. Toutefois, une telle décision serait une aberration. Les quelques marges de manœuvre dont nous

disposons sont extrêmement réduites. Des propositions ont été formulées pour réduire nos dépenses, sans pour autant abandonner nos politiques.

Les difficultés vécues par les départements n'ont pas échappé au Gouvernement. Deux ans auparavant, celui-ci a autorisé les départements à augmenter le taux des droits de mutation de 3,7 à 4,5 %. Trois mois après, il a cependant décidé de ponctionner les départements de 0,3 % (y compris ceux qui n'avaient pas augmenté le taux des droits de mutation). Dans la loi de finances, le Gouvernement prévoyait la création d'un fonds de soutien de l'ordre de 50 millions d'euros au profit des dix départements en difficulté, dont fait partie la Seine-Saint-Denis – alors que ce département perçoit des ressources fiscales et des recettes de péréquation incroyables. Ces quelques dizaines de millions d'euros ne serviront à rien. L'on tire sur les Yvelines parce que l'on considère que ce département est sous-fiscalisé. Si nous augmentons les impôts, nos électeurs, nos habitants s'en rendront compte. Nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter les impôts. La question est de savoir si cette hausse peut être étalée en plusieurs fois. Personne dans cet hémicycle n'est favorable à l'augmentation des impôts, mais celle-ci est inéluctable.

CHRISTINE BOUTIN – Monsieur le Président, mon intervention est tout à fait anecdotique par rapport à cette intéressante discussion. Je voulais tout d'abord vous remercier de nous avoir délivré quelques éléments de compréhension au sujet d'un rapprochement avec les Hauts-de-Seine. Si vous ne souhaitez pas ouvrir le débat aujourd'hui, je me demande néanmoins quel intérêt présenterait ce rapprochement pour les Hauts-de-Seine.

Je souhaite ensuite évoquer la situation des zones rurales et la question du numérique. Je suis très inquiète pour la zone rurale. Nos territoires ne savent pas comment ils vont être traités. Je me souviendrai plus particulièrement de notre discussion lors de nos débats internes sur les économies nécessaires. Nous allons faire des efforts importants pour les collègues. Ces efforts sont évidemment nécessaires. L'éducation par le numérique est l'avenir. Si les enfants n'ont pas accès à Internet lorsqu'ils rentrent le soir, comment vont-ils pouvoir faire leurs exercices ?

M. LE PRESIDENT – Je vous invite à poser la question de l'intérêt de ce rapprochement à M. Devedjian. Le Département des Yvelines a un avantage sur celui des Hauts-de-Seine : sa profondeur stratégique. Le Département des Hauts-de-Seine est surdensifié, étouffé par sa petitesse. Il a donc besoin d'espace. Construire un E.P.H.A.D. dans les Hauts-de-Seine coûte une fortune. Construire le même E.P.H.A.D. à l'ouest, dix kilomètres plus loin, à proximité d'une gare, représente une économie pour eux, comme pour nous. Patrick Devedjian et moi partageons l'idée qu'il est nécessaire de bâtir la Métropole du Grand Paris, car il en va de l'intérêt national. La France vit grâce à la région parisienne. Toutes les régions de France, sauf la région parisienne, ont un P.I.B. inférieur à la moyenne nationale. La région parisienne, qui concentre moins de 20 % de la population, produit en effet 30 % des richesses. L'économie du savoir, du numérique se déplace des zones de type Silicon Valley vers des zones de type Silicon Alley. Ceux qui font vivre l'économie numérique sont plutôt des urbains. Nous avons intérêt à construire la Métropole du Grand Paris pour la France, qui a besoin d'une région parisienne dynamique.

Pour autant, la Métropole du Grand Paris – initiée par Monsieur Bartolone – est-elle la solution ? La réponse est non. Nous savons bien que M. Bartolone l'a imaginée pour que le parti socialiste soit majoritaire. Les électeurs ont mis à bas le bel échafaudage. Dès le début, ce projet était marqué par deux tares fondamentales. Premièrement, cette métropole du Grand Paris, comme les Hauts-de-Seine, n'a pas de profondeur stratégique. Pour construire une région monde, comme le disent les géostratèges, il faut une profondeur stratégique, avec un territoire qui va jusqu'à la mer. Par

conséquent, la Métropole du Grand Paris passe forcément par les Yvelines et par le projet Confluence, qui sera la porte avancée du Port du Havre. Nous avons besoin de cet *interland*. Monsieur Bartolone l'a oublié, car cet *interland* comprend les Versaillais. Nous sommes dans les limbes : nous ne sommes ni des Provinciaux ni des Parisiens. Cet entre-deux constitue un cercle autour de Paris. Le fait de rapprocher deux départements est une façon de faire exploser cette métropole du Grand Paris telle qu'elle est prévue. Le budget de la Métropole du Grand Paris sera de 65 millions d'euros – soit le budget de fonctionnement que la Ville de Mantes-la-Jolie. Si la Métropole du Grand Paris doit être dotée du même niveau de fonctionnement que la Ville de Mantes-la-Jolie, je découvre que Mantes-la-Jolie constitue une métropole à elle seule ! C'est invraisemblable.

Je pense que l'erreur de notre ancienne majorité est de ne pas avoir réglé les problèmes de gouvernance. La gouvernance rationalisée du Grand Paris repose sur l'échelon régional. La Métropole du Grand Paris, c'est la région parisienne et, à l'intérieur, un système de poupées gigognes permettant une articulation de bas en haut, et non une imposition de haut en bas.

KARL OLIVE – Chère Christine, notre calendrier est clair. Nous avons décidé de poursuivre notre dispositif de déploiement du T.H.D. pour l'ensemble des yvelinois d'ici 2020 –voire plus tôt si possible. Nous aurons à nous prononcer au cours de cette séance sur la création d'un syndicat mixte ouvert. Nous prenons le sujet à bras-le-corps, car il en va de l'attractivité du territoire et de la survie de notre département.

JEAN-MICHEL FOURGOUS – Il est difficile d'expliquer la chute des dotations à nos administrés. Il faudrait trouver un autre vocabulaire. Ce n'est plus le Gouvernement qui décide de la loi de finances, mais Bruxelles. Nous sommes complètement déconnectés des réalités mondiales. En termes d'attractivité fiscale, la Banque mondiale nous a classés 87^{ème}, entre le Bangladesh et la Bulgarie. Il faut s'attendre à des surprises. Je rappelle que la plus grande surprise fut la loi de finances de 1993, falsifiée de 3,5 points. Il n'y a plus de pilote en France aujourd'hui. Nous avons un directeur de la communication, qui a organisé la COP21 – que beaucoup surnomment la « COM21 », et qui va coûter près d'un milliard d'euros. La date des élections régionales a été calquée sur celle de la COP21. Il est extraordinaire que 48 heures avant le second tour, l'on apprenne que François Hollande a sauvé la planète.

L'emploi est la première attente de nos administrés. Monsieur le Président, l'enjeu de pédagogie est essentiel. Il est insupportable d'entendre sur un marché quelqu'un vous dire : « Vous allez augmenter les impôts ». Il est nécessaire de travailler notre communication auprès du public. Nous faisons un travail très sérieux, ne sommes pas dépensiers. Je ne souhaite pas être associé à ce délire qu'est la situation économique de la France. Dans la zone euro, la France a obtenu les plus faibles résultats au regard de la proportion de l'impôt dans le P.I.B.

M. LE PRESIDENT – Nous avons une nouvelle directrice de cabinet, nouvelle directrice de la communication. Tout reposera sur elle, à budget réduit. Vous avez raison, Monsieur le Conseiller départemental : il nous faudra communiquer. Cependant, nous ne pouvons augmenter notre budget de communication, alors que tous les autres postes budgétaires sont en diminution.

L'homme politique est le premier média de la Politique. Nous devons donc dire la réalité : notre département est le plus faiblement fiscalisé, le plus faiblement endetté et aussi celui dans lequel la dépense de fonctionnement est la plus faible. Je prends le pari qu'il le restera. Tous les départements seront contraints de baisser leurs dépenses, d'accroître leur dette et de faire exploser leurs impôts, car le système social français a pris l'eau. Ce système social est largement porté par les départements.

L'Assemblée départementale donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016, en séance de ce jour.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de suspendre la séance quelques minutes.

La séance est suspendue de 11 heures 25 à 11 heures 40.

M. LE PRESIDENT – Nous allons modifier l'ordre du jour, à la demande du vice-président Olivier Lebrun qui doit quitter la séance.

Modification de la subvention de fonctionnement aux établissements d'accueil du jeune enfant (dossier inscrit en urgence)

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet la modification de la subvention de fonctionnement aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.). Jusqu'à présent, les gestionnaires hospitaliers et associatifs percevaient une subvention de fonctionnement pour leurs crèches de 5,50 euros par jour et par enfant. Près de 70 % des départements ont suspendu ou modifié leurs dispositifs d'aide aux E.A.J.E pour des motifs financiers. En conséquence, je vous propose un arrêt progressif de la subvention départementale, hors dispositif d'aide majorée. La subvention sera uniquement versée :

- aux gestionnaires ayant fait le choix de la Prestation de Service Unique (P.S.U.) et qui ne bénéficieraient pas de la bonification entre 2014 et 2015. Cette aide financière compensatoire ne leur sera attribuée qu'au titre de l'année 2016 ;
- aux micro-crèches bénéficiant de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E.). Un délai de six mois (jusqu'au 30 juin 2016) sera accordé à ces structures pour qu'elles se mettent conformité, et passent de la P.A.J.E. à la P.S.U.

Par ailleurs, je vous propose d'augmenter la participation du Département au dispositif d'aide majorée pour développer l'accueil des enfants handicapés dans les crèches. La subvention passerait de 1,10 euro par heure de présence et par enfant à 2 euros par heure de présence et par enfant, soit un budget prévisionnel de 50 000 euros.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ou des remarques ? Passons donc au vote.

La délibération 4-5226 est adoptée à la majorité des voix, avec une abstention de vote de Philippe Brillault.

Modalités d'ouverture des crédits 2016

M. LE PRESIDENT – Nous revenons au cours naturel de notre séance, après avoir souhaité à Olivier Lebrun de bonnes fêtes de fin d'année.

GUY MULLER, *rapporteur* – Il vous est proposé de voter des ouvertures de crédits budgétaires par avance pour l'exercice 2016 à la fois en fonctionnement et en investissement, dans la limite de 25 % hors plan pluriannuel. En outre, il est proposé de fixer les taux directeurs plafond d'évolution du prix de journée des établissements sociaux et médico-sociaux :

- à 0,65 % dans les secteurs des personnes âgées et de l'aide sociale à l'enfance ;
- à 0,70 % pour le secteur des adultes handicapés.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ou des remarques ?

La délibération 1-5201 est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 de l'exercice 2015

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Il convient cette année de procéder à quelques ajustements de crédits à hauteur de +2,56 millions d'euros en fonctionnement et -28 millions d'euros en investissement.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5203 est adoptée à l'unanimité.

Aide départementale aux familles pour l'acquisition de cartes Imagine'R « scolaires »

CECILE ZAMMIT-POPESCU, *rapporteur* – Cette délibération concerne l'aide départementale aux familles pour l'acquisition de cartes Imagine'R scolaires. Le financement des transports scolaires incombe en Ile-de-France au S.T.I.F. Néanmoins, en dehors de toute obligation légale, le Conseil départemental apporte des aides financières aux familles. La dépense au titre de l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 11,9 millions d'euros. Le contexte budgétaire départemental contraint le Département à réformer cette politique d'aide. J'ajouterai que la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) supprime la clause générale de compétence pour les départements. L'esprit de cette loi incite à recentrer l'action du Département envers les publics dont il a la charge. En conséquence, il est proposé de maintenir les aides aux collégiens à leur niveau actuel. En revanche, les titres Imagine'R pour les lycéens non boursiers ne seraient plus subventionnés.

Ainsi, le coût restant à la charge des familles pour l'année 2015-2016 serait de :

- 191,90 euros (frais de dossier inclus) pour les collégiens ; ;
- 341,90 euros (frais de dossier inclus) pour les lycéens.

Cette participation est également maintenue pour les élèves du primaire fréquentant des établissements bénéficiaires d'une dérogation historique.

Cette modification permettra une économie de 5,7 millions d'euros sur le budget 2017.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l'Enseignement, de la Culture, de la Jeunesse et du Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5198 est adoptée à l'unanimité.

Prévention spécialisée. Appel à projets et avenants de prorogation

CATHERINE ARENOU, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de fixer les nouvelles orientations départementales dans le champ de la prévention spécialisée. La prévention spécialisée a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Ces actions préventives concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Je vous propose de conduire une nouvelle politique volontariste de la prévention spécialisée, appuyée sur une politique d'aménagement dont les ressorts sont l'attractivité et le développement équilibré des territoires. Il apparaît nécessaire de procéder à un recentrage des interventions sur les territoires d'action départementale de Seine Aval et Saint-Quentin. Les maisons départementales seront les interlocuteurs privilégiés dans le cadre des appels à projets.

Il vous est donc proposé de valider les orientations suivantes :

- lancer un appel à projets pour la création de services de prévention spécialisée sur les territoires de Seine Aval et Saint-Quentin ;
- recentrer les actions de prévention spécialisée sur les communes et les quartiers relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, et sur les quartiers qui restent en veille active ;
- fixer l'intervention financière du Département à hauteur de 70 % de la dotation globale annuelle accordée aux gestionnaires, pour les communes qui relèvent désormais de la géographie prioritaire, et à hauteur de 50 % pour les communes qui restent en veille active. Les financements complémentaires seront apportés par les communes et/ou les E.P.C.I. et/ou les futures intercommunalités ;
- proroger jusqu'à fin mars 2016 les conventions relatives aux interventions sur les territoires de Seine Aval et Saint-Quentin relevant de la nouvelle géographie prioritaire, pour faire face aux délais de la procédure de l'appel à projets ;
- procéder à la réalisation des budgets de clôture, pour les actions qui ne seront pas poursuivies.

Un budget de 5,1 millions d'euros devra être réservé pour ce programme au titre de l'année 2016.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Qui souhaite s'exprimer ?

HELENE BRIOIX-FEUCHET – Je souhaite vous livrer une explication de vote. Cette délibération me préoccupe beaucoup. Si la prévention spécialisée est un outil essentiel pour de nombreux territoires de notre département, elle est aussi essentielle que pour que notre jeunesse se réinsère dans notre système. Il convient d'optimiser la prévention spécialisée, sachant que les contraintes financières nécessitent des arbitrages importants. Je constate toujours avec beaucoup d'admiration le brio avec lequel Catherine Arenou défend ce dossier, qui lui est particulièrement cher. Le canton de Verneuil-

sur-Seine comprend lui-même des territoires couverts par ce dispositif. La démarche proposée ce jour mérite que nous soutenions cette politique. C'est pourquoi je vais voter cette délibération.

GEORGES BENIZE – Je tiens aussi à remercier Catherine Arenou de son travail. Sur le canton de Rambouillet, nous avons engagé une réflexion avec le Maire et le Président de la Communauté d'agglomération. Une réunion est d'ailleurs prévue avec les services du Département et l'ensemble des intervenants. Bien que nous ne dépendions pas de la politique de la ville, nous avons un travail important à mener auprès de nombreux jeunes en difficulté.

CHRISTINE BOUTIN – Je m'associe aux remerciements adressés à Catherine Arenou. Cependant, je ne comprends pas la manière dont ce rapport est présenté. Il s'agit d'un dossier de principe, qui concerne des personnes fragiles. De façon artificielle, la politique de la Ville a enfermé les territoires, décidant que certains d'entre eux seulement méritent d'être soutenus. Naturellement, la zone rurale est écartée de cette politique de la ville. Je suis heureuse du travail effectué par Georges Bénizé, mais n'ai obtenu aucune information au sujet de l'expérimentation annoncée.

Alors que nous avons pour priorité la personne humaine et l'enfance, comment avons-nous pu envisager ne pas abonder ce crédit ? Dans les zones rurales, de nombreux jeunes sont en grande difficulté. Je ne comprends pas pourquoi le Département ne retient pas, dans ses principes politiques, l'aide aux publics les plus fragiles. Le travail réalisé par les associations nous permet d'établir un climat plus pacifique. Je ne me suis fait l'écho d'aucune action en faveur des zones situées en dehors de la politique de la Ville.

M. LE PRESIDENT – Le Département ne décide pas des territoires concernés par la politique de la Ville. De plus, je tiens à rappeler que certains territoires figurant dans le périmètre de la politique de la Ville (Sartrouville et Poissy) ne veulent pas de la prévention spécialisée. Cela démontre que la prévention spécialisée est une réponse parmi d'autres. Alors qu'il était maire de Rambouillet, le Président de l'intercommunalité m'a sollicité pour augmenter nos moyens à l'égard du territoire de Rambouillet. Je l'avais fait, contre l'avis des services qui n'étaient alors pas convaincus.

Mes Chers collègues, vous avez reçu comme moi une lettre vous expliquant, après les attentats du 13 novembre, que les moyens attribués à la prévention spécialisée devront être renforcés. Loin de moi l'idée de penser que les attentats sont la faute de la prévention spécialisée. La prévention spécialisée est l'un des outils permettant de prendre en compte des situations sociales compliquées.

En outre, vous avez indiqué que la prévention spécialisée devait être une priorité. Une priorité n'est pas un monopole. Cette délibération ne vise pas à abandonner la prévention spécialisée, puisque nous y consacrons 5,1 millions d'euros. Le système était extrêmement avantageux, car le Département intervenait y compris sur des zones non prioritaires, avec une clé de financement de 80 %. Sur ce dossier comme sur d'autres, nous passons d'une logique de guichet à une logique de projet. Il nous faut optimiser nos ressources pour les affecter à l'endroit le plus pertinent. Je vous propose de passer au vote.

La délibération 4-5217 est adoptée à la majorité des voix, avec 1 voix contre, celle de Christine Boutin et 1 abstention de vote, celle de Laurent Brosse.

***Approbation d'un contrat avec la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine.
Attribution d'un pass à Logement francilien pour une résidence-accueil à Croissy-sur-Seine***

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Cette délibération concerne Yvelines/Résidences, dispositif départemental en faveur du logement de publics spécifiques (jeunes actifs, étudiants, seniors autonomes, personnes en exclusion sociale, personnes affectées d'un handicap psychique ou mental). Le Département ambitionne d'accompagner le développement de 2 500 nouveaux logements à l'horizon 2020 à destination de ces publics. A partir d'une programmation négociée avec l'E.P.C.I. et les communes concernées, le Conseil départemental attribue des Pass Yvelines/Résidences aux maîtres d'ouvrage des opérations. L'aide s'élève à 5 000 euros par place en logement agréé par l'Etat en P.L.S. et 7 500 euros par place en logement agréé par l'Etat en P.L.A.I. ou P.L.U.S.

Il vous est proposé d'approuver le contrat Yvelines/Résidences avec la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine, ainsi que l'attribution d'un pass pour la réalisation d'une résidence d'accueil à Croissy-sur-Seine.

La programmation se décline ainsi :

- deux résidences étudiantes, à proximité des gares du RER A de Vésinet et de Sartrouville pour un total de 210 places ;
- une résidence mixte de 120 places à Houilles réservée aux étudiants, seniors autonomes et personnes souffrant d'un handicap psychique ou mental ;
- deux résidences-accueil pour les personnes en situation de handicap psychique ou mental à Croissy-sur-Seine et au Vésinet, avec une capacité respective de 30 et 34 places ;
- une résidence intergénérationnelle de 100 places à Montesson pour accueillir des jeunes, des familles monoparentales et des seniors autonomes.

Nous réserverons une enveloppe financière de 3 852 500 euros. Cette programmation représente 19 % des objectifs départementaux en matière de logements spécifiques sur la période 2015-2020. Il vous est donc proposé d'approuver ce contrat. Dans la concrétisation de ce contrat, un pass Yvelines/Résidences de 340 000 euros sera attribué pour la réalisation de la résidence accueil à Croissy-sur-Seine.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements publics.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ?

MARIE-HELENE AUBERT – Je me réjouis de cette délibération, si elle est adoptée. Les résidences à destination des personnes en situation de handicap psychique sont une bonne alternative aux autres types d'établissement. De plus, elles permettent aux communes concernées de bénéficier de logements s'inscrivant dans le cadre de la loi S.R.U. Cette délibération est d'autant plus bienvenue que nous avons lancé une plate-forme afin de suivre ces publics à leur domicile.

GHISLAIN FOURNIER – Nous sommes très heureux de cette aide du Conseil départemental. A Chatou, ce dispositif est complété par le Centre d'aide par le travail et la plate-forme dédiée au handicap. Je vous adresse mes remerciements au nom de la C.A.B.S. et des villes bénéficiaires de la subvention.

La délibération 5-5199 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – C'est le moment pour Alexandre Joly de prendre la parole.

ALEXANDRE JOLY – Merci Monsieur le Président et Chers Collègues.

M. LE PRESIDENT – Merci de vos remerciements. Nous passons à l'examen des rapports de la Cinquième Commission.

Approbation du règlement » « Prior'Yvelines ». Approbation d'une convention avec la S.N.I. Suppression de dispositifs

ALEXANDRA ROSETTI, 1^{er} *rapporteur* – Je vous propose de présenter ce rapport à deux voix, avec Catherine Arenou. Prior'Yvelines est l'outil central de la nouvelle politique du Département en matière de logement. Il s'agit de poursuivre l'objectif de relance des constructions que le Département a initiée dès 2006 avec le C.D.O.R. Prior'Yvelines vise la construction de logements de qualité, situés sur les territoires les plus stratégiques sur la période 2015-2021.

Prior'Yvelines se déroulera en trois étapes :

- un appel à projets ouverts jusqu'au 30 juin 2016 ;
- une analyse pré-opérationnelle du projet de développement résidentiel et de rénovation urbaine en vue de déterminer, le cas échéant, le niveau d'intervention du Département ;
- une convention avec le Département.

Prior'Yvelines soutient les projets de développement résidentiel préalablement sélectionnés qui proposent :

- un taux de construction annuel moyen sur cinq ans au moins égal à 1 % ;
- une stratégie de développement répondant aux enjeux des dynamiques résidentielles locales ;
- des opérations de construction neuve de logements familiaux, localisés dans des secteurs urbains stratégiques, présentant un effort de densité, une programmation diversifiée et répondant aux enjeux de qualité attendus par le Département.

CATHERINE ARENOU, 2^{ème} *rapporteur* – Prior'Yvelines est aussi l'outil de soutien aux projets de rénovation urbaine (P.R.U.) dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Il s'agit de créer les conditions du retour à un fonctionnement normal des quartiers d'habitat social aujourd'hui en difficulté. Le Département entend ainsi mobiliser les acteurs de la rénovation urbaine pour programmer des actions de désenclavement, des logements ouvrant de nouveaux parcours résidentiels au sein du quartier et de la ville, et des équipements conçus pour répondre aux enjeux de la cohésion sociale. Pour les communes qui vont développer un projet avec l'A.N.R.U., l'appel à projets sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 afin de tenir compte des études préalables. La convention pourra être signée jusqu'à fin 2018 et sera ramenée, le cas échéant, à quatre années civiles. Le Département entamera une négociation bilatérale avec la collectivité pour identifier les opérations à soutenir. Elle sera complétée d'une analyse technique pour identifier le montant de l'aide.

Le Département ne prévoit ni taux, ni plafond, ni forfait au logement. L'arbitrage sera rendu par un comité Prior'Yvelines, présidé par le Président du Conseil départemental.

ALEXANDRA ROSETTI – La délibération comprend également la signature d’une convention entre le Conseil départemental et le groupe S.N.I., bailleur social de premier plan, pour la production de 1 500 logements intermédiaires sur la période 2016-2019.

Enfin, il vous est proposé de supprimer les dispositifs suivants :

- le contrat de renouvellement urbain ;
- l’aide à l’amélioration du parc conventionné propriété des communes ;
- l’aide en faveur de la création et de la réhabilitation des aires d’accueil permanentes des gens du voyage.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l’ Aménagement du territoire et des Affaires rurales.

M. LE PRESIDENT – Les logements sont l’une des causes principales du mal-vivre en Ile-de-France. Cette délibération est d’une très grande importance, car nous adaptons nos moyens à nos objectifs, dans une logique de projets. De plus, la convention avec le groupe S.N.I. est une première. L’un des maux du logement dans la région parisienne est le logement intermédiaire. Celle que nous avons coutume d’appeler la « classe moyenne » n’a accès ni au logement social ni au parc privé. Le développement de logements intermédiaires permet de compléter l’offre, avec la signature d’une convention avec le leader du logement intermédiaire.

ALEXANDRA ROSETTI – Je vous ai remis sur table un portrait du logement des Yvelines, dont je ne saurai que vous conseiller la lecture.

PHILIPPE BRILLAULT – Je vous annonce que Valérie Péresse vient d’être élue avec 119 voix et 69 bulletins nuls. L’urne n’a pu être ouverte qu’à 12h09, après l’intervention d’un serrurier. Il faut vraiment que les choses changent.

M. LE PRESIDENT – Nous envoyons tout de suite un télégramme de félicitations à Madame Péresse. Je remercie l’assemblée régionale sortante d’avoir fait durer le suspense en organisant la disparition des clés.

Applaudissements pour Madame Valérie Péresse.

La délibération 5-5200 est adoptée à l’unanimité.

Apport en compte courant d’associés à la S.E.M. Yvelines Aménagement

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Cette délibération vise à permettre à la S.E.M. Yvelines Aménagement de négocier les conditions de son rapprochement avec la S.A.R.R.Y. Cette opération pourrait être finalisée au 1^{er} semestre 2016. La fusion-absorption envisagée implique l’acquisition des titres de la S.A.R.R.Y., pour laquelle la S.E.M. Yvelines Aménagement sollicite le soutien du Département par un apport en compte courant d’associés de 2 millions d’euros. Cette avance serait versée pour une durée maximale de 18 mois, non productive d’intérêts.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Dix ans auparavant, nous avons décidé de reprendre la S.A.R.R.Y. pour faire en sorte que le Département devienne majoritaire, plutôt que de créer *ex nihilo* une S.E.M. Les discussions ont achoppé sur un point de détail : il me semblait nécessaire que la S.E.M. soit présidée par un conseiller départemental, si nous étions majoritaires. Ce n'était pas l'avis des futurs minoritaires. Quelques années plus tard, il paraît difficile de faire cohabiter deux S.E.M. Nous avons donc engagé une démarche de rapprochement.

Les Hauts-de-Seine disposent d'une S.E.M. beaucoup plus puissante que la nôtre. Nous allons les rapprocher sur une base paritaire. Le rapprochement est une bonne solution pour les communes représentées dans la S.A.R.R.Y., qui auraient dû faire face à des coûts de restructuration très lourds.

Le Président de la S.E.M. Yvelines Aménagement souhaite s'exprimer.

PHILIPPE BENAYASSA – Je salue la décision du Conseil départemental, actionnaire majoritaire d'Yvelines Aménagement. Les deux S.E.M. ont convenu en 2014 de doter le Département d'un outil unique. Depuis, Yvelines Aménagement travaille à l'intégration d'au moins 6 postes de la S.A.R.R.Y..

La délibération 5-5218 est adoptée à l'unanimité.

Aide à la R.D.I. (Recherche – Développement – Innovation). Subvention à la société BULL S.A.S. aux Clayes-sous-Bois

MICHEL LAUGIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer à la société BULL, qui représente 24 % de l'emploi salarié des Clayes-sous-Bois, une subvention à la R.D.I. de 996 559 euros pour développer une nouvelle génération de super calculateurs ultra performants. Cette aide permet non seulement de renforcer les atouts concurrentiels du groupe en préservant sa capacité à innover, mais aussi d'accroître la compétitivité du site des Clayes-sous-Bois et enfin, d'y conserver les emplois. Bertrand Coquard m'a demandé de vous indiquer tout l'intérêt qu'il accorde à cette délibération pour sa commune et la société BULL.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5214 est adoptée à l'unanimité.

Aide de minimis. Subvention à la société d'exploitation « Choreus »

PAULINE WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 200 000 euros à la société d'exploitation « Choreus », qui souhaite implanter un campus de datacenters à Aubergenville. Les atouts du site sont nombreux, notamment en termes de foncier, d'accessibilité, de sécurité et de proximité avec les entreprises. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans notre politique départementale de développement du numérique et dans la continuité de notre engagement en matière de financement des travaux de raccordement de la Communauté de Communes Seine Mauldre. Le

datacenter utiliser une technologie permettant de réaliser une économie d'énergie de 20 à 25 %. Ce projet est considéré comme stratégique pour le Département.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5215 est adoptée l'unanimité.

Convention de partenariat 2016 avec « IngénierY »

PAULINE WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la convention de partenariat avec IngénierY pour l'année 2016. Cette agence a été créée en 2014 pour apporter aux communes rurales une assistance technique, financière et juridique. A ses missions traditionnelles s'ajoute le pilotage du dispositif RuralogY, qui a pour objet la création de 220 logements sociaux en milieu rural sur trois ans. Je vous propose d'attribuer à IngénierY une subvention de fonctionnement de 440 000 euros pour l'année 2016 et d'approuver la convention de partenariat.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ou des remarques ?

CHRISTINE BOUTIN – Je soutiens totalement cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Nous devons engager une réflexion sur le positionnement des intercommunalités dans ce projet. L'appel à IngénierY est absolument indispensable pour un certain nombre de communes, eu égard à leur capacité d'ingénierie. Nous devons analyser l'articulation du projet avec la Communauté urbaine de la Vallée de Seine pour veiller à ne pas faire deux fois la même dépense.

La délibération 5-5182 est adoptée l'unanimité.

Subvention d'investissement à la Fédération française de Golf pour la préparation de la « Ryder Cup » 2018 à Guyancourt

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 700 000 euros à la Fédération Française de Golf pour les travaux préparatoires en vue du déroulement de la « Ryder Cup » sur les installations du Golf National de Guyancourt. La « Ryder Cup » est l'une des épreuves sportives la plus médiatisée au monde. Cette opération permettra de mettre en avant la France et le département des Yvelines comme une destination golfique à part entière, tout en servant de catalyseur au développement et à la démocratisation du golf hexagonal.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l'Enseignement, de la Culture, de la Jeunesse et du Sport et un avis conforme de la Commission Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ou des remarques ?

PHILIPPE BRILLAULT – Nous sommes nombreux à être favorables à la promotion du sport. Toutefois, nous devons voter en notre âme et conscience, compte tenu des engagements pris. Nous supprimons 5 euros pour les crèches, mais sommes amenés à voter sur l’attribution d’une subvention de 700 000 euros pour l’organisation d’un évènement sportif.

M. LE PRESIDENT – Vous avez doublement raison. Nous devons néanmoins respecter nos engagements, sous peine de remettre en cause l’organisation de la « Ryder Cup », sans compter l’impact qu’aurait le non-respect de nos engagements sur notre image. Il n’en demeure pas moins que nous refuserions de soutenir cet évènement si la question était posée aujourd’hui.

ALEXANDRE JOLY – Les retombées économiques sont malgré tout intéressantes. L’Etat et la Région participent également à l’évènement. Des animations seront animées dans les collèges et les écoles pour démocratiser ce sport.

CLAIRE CHAGNAUD-FORAIN – Je rejoins l’intervention de Philippe Brillault. La « Ryder Cup » est un évènement important, dont les retombées économiques doivent être évaluées. Peut-être aurait-on pu rechercher d’autres pistes de financement afin de diminuer notre charge.

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Près de 80 000 personnes sont attendues pour la « Ryder Cup ». Il s’agit certainement l’évènement de renommée internationale le moins coûteux pour les collectivités territoriales. Tous les golfeurs de France ont accepté de verser une surprime pour financer cette manifestation.

MICHEL LAUGIER – Notre communauté d’agglomération s’est engagée à hauteur de 1 million d’euros. Nous observons une forte émulation dans le monde économique saint-quentinois et yvelinois. Des navettes seront mises à la disposition des spectateurs dans plusieurs gares. De nombreux investissements ont par ailleurs été réalisés par les hôtels. Cet évènement revêt une dimension planétaire, avec 700 millions de téléspectateurs.

KARL OLIVE – Je suis en colère. Nous sommes en train de stigmatiser cet évènement – exactement ce que souhaitent nos opposants politiques. Ne tombons pas dans ce travers. Le golf est la troisième audience de Canal+ et apporte des recettes publicitaires exponentielles, dont notre département pourra bénéficier. Le sport est probablement l’un des vecteurs les plus fédérateurs en termes de lien social.

ALEXANDRE JOLY – La « Ryder Cup » est l’opération de communication la moins chère par rapport aux retombées sportives, sociales et économiques. Cet évènement permettra à des entreprises de découvrir notre territoire de la plus belle des façons. La participation financière est le prix à payer pour améliorer la visibilité de ce département que nous aimons tant.

PHILIPPE BRILLAULT – Je suis tout à fait d’accord avec Karl Olive. Les interrogations du public sont cependant légitimes.

OLIVIER DE LA FAIRE – Je suis assez d’accord avec Karl Olive et Alexandre Joly. Nous aurions tort de ne pas être dans l’action et de ne pas saisir notre chance. La France souffre de morosité. Quand nous avons un beau projet comme celui-ci, nous devons le soutenir. Continuons de soutenir les beaux projets sportifs et culturels sur notre territoire.

GEORGES BENIZE – N’oublions pas les retombées de cet évènement auprès des jeunes.

LAURENCE TROCHU – J’attire votre attention sur le fait qu’il s’agit d’une dépense d’investissement, qui concerne l’avenir.

HELENE BRIOIX-FEUCHET – J’étais tentée de m’abstenir. Laurence Trochu ayant souligné qu’il s’agit d’une dépense pour l’avenir, je voterai favorablement cette délibération.

La délibération 3-5162 est adoptée à l’unanimité.

Aides aux collectivités pour l’électrification rurale (F.A.C.E.). Attribution de la dotation 2015 au Syndicat Intercommunal d’Electricité de la Région d’Orgerus (S.I.E.R.O.)

LAURENT BROSSE, *rapporteur* – Cette délibération concerne la répartition de la dotation affectée à l’électrification rurale (F.A.C.E.) au bénéfice du syndicat intercommunal d’électricité de la région d’Orgerus (S.I.E.R.O.). Il vous est proposé d’attribuer une subvention de 28 000 euros pour le renforcement du réseau basse tension route de la Sablière et route du Boissard, dans la Commune de Millemont, ainsi qu’une subvention de 24 800 euros pour l’enfouissement du réseau basse tension rue Michel Drouart, dans la Commune de Flins-Neuve-Eglise.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants.

La délibération 2-5194 est adoptée à l’unanimité.

Actualisation du Schéma des Déplacements dans les Yvelines (S.D.Y.) 2020

JEAN-FRANCOIS RAYNAL, *rapporteur* – Dans les limbes – c'est-à-dire dans les Yvelines, se déplacer est trop souvent difficile. Ce constat a été effectué dès 2007, à l’occasion de l’élaboration du premier schéma départemental des déplacements. Celui-ci a fait l’objet d’une première révision en 2013. Nous devons aujourd’hui tirer les conséquences de la nouvelle enquête sur la mobilité. Je me réjouis que Valérie Pécresse ait remporté la Région. Le S.T.I.F. pourra peut-être bénéficier d’un autre regard à l’échelle du Département. En mars ou avril, nous vous présenterons un nouveau schéma portant sur les équipements d’intermodalité. Je tiens à remercier les services de la Direction de la Mobilité de leur excellent travail.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants.

YVES VANDEWALLE – Ce document, d’excellente qualité, est très complet. La capacité d’écoulement du trafic sur un axe dépend de son point le plus faible. Entre Trappes et Rambouillet, il me paraît nécessaire de rechercher une solution pour les feux rouges de Trappes et des Essarts-le-Roi, qui sont un cauchemar pour les usagers. Par ailleurs, les collectivités devraient s’intéresser au développement de plateformes de covoiturage local.

PAULINE WINOCOUR-LEFEVRE – Les agriculteurs m’ont fait part de leur vive inquiétude au regard du projet de construction d’une ligne nouvelle Paris-Normandie. Cette inquiétude a d’ailleurs été relayée par *Le Parisien* en début de semaine. Deux tracés sont prévus, dont l’un contournerait

Mantes-la-Jolie par le sud, coupant en deux le plateau agricole du Mantois. Ce tracé, en plus de la perte de terres agricoles liée à la construction du réseau ferré, créerait une « zone ouverte à la convoitise de la rurbanisation », pour reprendre les termes de l'Union régionale des syndicats exploitants agricoles de la région de Mantas. Il n'est pas inutile de rappeler la grande qualité agronomique des terres en question. Le département des Yvelines est-il en mesure d'apporter une réponse aux grandes inquiétudes exprimées par les agriculteurs du Mantois ?

M. LE PRESIDENT – Il faut établir un diagnostic partagé, auquel le Département doit être associé. S'il s'avère que le contournement de Mantas est absolument nécessaire, il est indispensable d'en arrêter le tracé dans les plus brefs délais. Nous vivons sous le régime de la double peine en Ile-de-France. La première peine est la dégradation de nos conditions de transport et la seconde, l'absence de rentabilité des voies nouvelles, à l'exception de Paris-Lyon. Je vois bien l'intérêt d'une gare de T.G.V. pour les territoires provinciaux. Néanmoins, je considère que cette voie nouvelle, qui vise à desservir les régions normandes, n'a pas de raison d'être. Le développement du projet Eole en vallée de Seine doit permettre de dégager des sillons pour des trains rapides. Mon avis personnel n'a aucune valeur tant que nous n'aurons pas mené cette étude conjointe, qui est nécessaire pour la profession agricole.

YVES VANDEWALLE – Plusieurs start-ups ont lancé une réflexion sur la localisation de plateformes de covoiturage. Nous les accompagnons dans cette démarche. Le Transport à la demande (T.A.D.) a vocation à se développer, notamment dans les zones rurales.

La délibération 2-5197 est adoptée à l'unanimité.

Voie nouvelle à Sartrouville et à Montesson. Approbation d'un protocole d'accord relatif aux indemnités d'éviction des maraîchers

ELODIE SORNAY, *rapporteur* – Par délibération du 20 décembre 2007, le Conseil général a approuvé définitivement le projet de voie nouvelle départementale sur le territoire des communes de Sartrouville et Montesson. Sur les 12 maraîchers concernés, 8 ont fait part de leur désaccord sur l'offre indemnitaire (4 euros par mètre carré). Le Département a donc missionné un expert agricole auprès de la Cour d'appel de Versailles. La méthode de l'excédent brut d'exploitation a été retenue par l'expert, qui a proposé un prix de 7,60 euros par mètre carré. Par arrêté du 6 octobre 2015, la Cour d'appel de Versailles a suivi les recommandations de l'expert. Il est apparu opportun de proposer aux six autres maraîchers, par la signature d'un protocole d'accord global, l'application de la méthode de calcul retenue par la Cour d'appel de Versailles. Il conviendra de confier à un expert judiciaire la charge de calculer le montant de l'indemnité d'éviction à retenir pour chaque exploitant. Le montant global de cet accord ne devrait pas dépasser 815 000 euros. Les honoraires de l'expert seront à la charge exclusive du Département. Il vous est proposé d'approuver le protocole d'accord global et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5204 est adoptée à l'unanimité.

Contrats ruraux de Boinvilliers, Les Loges-en-Josas, Rennemoulin, Saint-Martin-des-Champs. Prorogation des contrats de Mézy-sur-Seine et de Sonchamp. Subvention exceptionnelle à la commune de Thoiry

Contrats départementaux de Louveciennes, Mantes-la-Jolie, Orgeval, Sartrouville, Vélizy-Villacoublay, du S.I. de Saint-Germain-en-Laye et prorogation du contrat de Mézières-sur-Seine. Subvention exceptionnelle pour la Communauté de Communes Portes de l’Ile-de-France.

M. LE PRESIDENT – Les délibérations 6-5209 et 6-5213 sont des délibérations types. Je vous propose de les rapporter moi-même. La première porte sur des contrats ruraux et la seconde sur des contrats départementaux. Toutes deux ont reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements publics. Nous pouvons peut-être faire l'économie de la présentation du rapport pour simplement vous proposer de les adopter.

MARCELLE GORGUES, *rapporteur* – Très volontiers.

Les délibérations 6-5209 et 6-5213 sont adoptées à l’unanimité.

Convention de financement des extensions du réseau d’infrastructures passives de fibre optique entre la Régie Y.E.N. (Yvelines Entreprises Numériques) et le Département

NICOLE BRISTOL, *rapporteur* – Dans le cadre du Plan Numérique des Collèges (P.N.C.) voté le 17 avril 2015, le Département a fixé un cadre d’action permettant de raccorder 116 collèges au très haut débit. Ces travaux de raccordement constituent une condition préalable au développement des nouvelles technologies numériques. Une première tranche de travaux a permis d’identifier 35 collèges pour le raccordement. Les charges de raccordement s’élèvent à 850 000 euros. La Régie n’étant pas en mesure de financer ces travaux sur ses fonds propres, il vous est proposé de lui apporter une subvention de fonctionnement à hauteur de 750 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission de l’Aménagement du territoire et des Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5177 est adoptée à la majorité, avec 1 abstention de vote, celle d’Yves Vandewalle.

Création d’un Syndicat Mixte Ouvert

NICOLE BRISTOL, *rapporteur* – Cette délibération porte sur la création d’un Syndicat Mixte Ouvert (S.M.O.) appelé « Yvelines Numériques ». Le déploiement du très haut débit (T.H.D.) est un enjeu majeur pour l’aménagement de notre territoire. Une offre de service T.H.D est commercialisée auprès des entreprises depuis novembre 2015. Elle concerne 68 zones d’activité desservies par le réseau "Yvelines Entreprises numériques".

Pour le grand public, l’Etat a défini deux types de territoires : les zones denses, réservées aux opérateurs privés (104 communes et 500 000 prises dans les Yvelines) et les zones peu denses ou rurales, dans lesquelles les collectivités territoriales sont habilitées à intervenir (158 communes et 100 000 prises). Le Département s’appête à lancer les opérations de déploiement du T.H.D au bénéfice des particuliers. 100 000 foyers seront ainsi raccordés à un réseau T.H.D à l’horizon 2020. Il

est donc proposé à l'Assemblée départementale de créer un S.M.O., dénommé « Yvelines Numériques », auquel sera confiée la gestion globale du déploiement du T.H.D. Cette instance participative, recommandée par l'A.R.C.E.P, est la plus adaptée pour obtenir des financements de l'Etat. Dès l'origine, Yvelines Numériques proposera deux compétences facultatives : la compétence de vidéo protection et la compétence numérique dans les établissements d'enseignement, cette offre visant à partager l'expertise développée par le Département en la matière.

En conséquence, la régie personnalisée « Yvelines Entreprises numériques » sera dissoute, dans les conditions fixées par une délibération à intervenir prochainement. Le transfert du contrat de la Régie n'occasionnera aucuns frais pour le Département et les communes adhérentes.

Un budget commun sera voté pour l'administration générale du S.M.O. Tous les adhérents participent au financement de ce budget commun, selon une clé de répartition restant à approuver par le comité syndical. Des budgets annexes seront également établis par compétence exercée. Chaque adhérent participe au budget des compétences auxquelles il adhère.

Yvelines Numériques contribuera à l'attractivité économique du Département et permettra de garantir un aménagement numérique équilibré, solidaire et pérenne pour le territoire. Il assurera la pluralité de la gouvernance et l'association de tous les acteurs impliqués dans le financement du déploiement du T.H.D. Il sera l'interface unique auprès des opérateurs privés et permettra aux E.P.C.I. de réaliser des économies d'échelle. Enfin, le Département pourra intervenir pour limiter les risques financiers encourus par les collectivités du bloc communal.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

YVES VANDEWALLE – L'économie générale de ce projet n'est pas très différente de celles des projets votés en 2012 et 2013, à l'exception de deux points essentiels. La technologie T.H.D. est totalement dépassée dans le contexte yvelinois. Il s'agit non seulement d'une grave erreur, mais aussi d'une fausse économie, puisqu'il faudra bien installer la fibre. En outre, la création d'un S.M.O. introduit une grande complexité dans la gouvernance, sans que l'on entrevoie sa valeur ajoutée.

La délibération 6-5216 est adoptée à la majorité avec 1 voix contre, celle d'Yves Vandewalle.

Adhésion à l'association « Grande Couronne Capitale » - Association des Départements de Grande Couronne

YANN SCOTTE, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet l'adhésion à l'association « Grande Couronne Capitale » et l'approbation de ses statuts. La loi NOTRE et la loi MPTAM ont institutionnalisés le fait métropolitain et modifié profondément les compétences et le financement des collectivités territoriales, sans vision claire et prospective d'une organisation territoriale efficace et économe des deniers publics. En Ile-de-France, le poids démographique et économique du projet de Métropole du Grand Paris pourrait concentrer l'attention et aspirer les financements au détriment de la deuxième couronne. Cette pente naturelle, liée au statut de capitale de Paris, mérite d'être équilibrée par la mise en valeur des atouts et potentialités des départements de la deuxième couronne. Nos quatre conseils départementaux entendent affirmer l'identité et la spécificité de leurs territoires dans la région Ile-de-France.

L'association Grande Couronne Capitale a pour objectif d'agrèger et de fédérer une parole publique forte et influente, représentative de l'intérêt général des territoires des quatre départements de la grande couronne. Il est vous est donc proposé d'adhérer à l'association « Grande Couronne Capitale » et d'approuver ses statuts.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Nos territoires ont des spécificités communes. Les exprimer ensemble peut présenter quelques avantages à l'échelle régionale et nationale. Nous avons programmé une conférence de presse commune de nos départements le 18 janvier, afin d'exposer nos contraintes budgétaires. Les quatre départements veilleront à ce que la cotisation versée à l'association soit très modeste.

La délibération 1-5223 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 25.

Prochaine séance : vendredi 22 janvier 2016 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

Annexe 2

Liste des avenants pour le Conseil départemental du 18 décembre 2015

Conseil départemental du 18 décembre 2015 LISTES AVENANTS NOTIFRES (du 16 novembre au 5 décembre 2015)								
N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2013-627 SADEC	VERSAILLES Collège Jean-Philippe Rameau Travaux de réaménagement partielle de la demi-pension et accessibilité de la demi-pension et du gymnase Lot n° 2 - Equipement de la cuisine	Avenant n°1	27/11/15	12 331,00	272 218,00	272 218,00	284 549,00 €	4,53%
2015-65 ELFFAGE IDF ENERGIE	LA CELLE SAINT CLOUD Collège Louis Pasteur Travaux de réflexion complète de la chaufferie et mise à niveau des courants faibles et forts Lot n°2 - Electricité	Avenant n°1	27/11/15	1 163,63	69 999,96	69 999,96	71 163,59 €	1,66%
2015-130 COURTEILLE	Maintenance des installations individuelles de chauffage et d'eau chaude ≤ 70 KW des bâtiments scolaires et administratifs du département des Yvelines Lot n° 1 - Bâtements administratifs départementaux	Avenant n°1	24/11/15	-61,00	45 301,00	45 240,00	45 179,00 €	-0,27%
2015-42 BENTIN	CONFLANS STE HONORINE Collège J. e Bois d'Aulne Travaux de réaménagement partielle de la laverie et des sanitaires de la demi-pension Lot n° 2 - Electricité	Avenant n°1	27/11/15	3 154,50	15 247,85	15 247,85	18 402,35 €	20,69%
2012-516 BUREAU VERTIAS	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Contrôle technique	Avenant n°1	27/11/15	2 726,50	20 510,00	20 510,00	23 236,50 €	13,29%
2014-600 GTPR	BOUILLES Collège Lamanon Travaux de remplacement de la chaufferie et du réseau de distribution de chauffage en sous-sol assésibilité tout type de handicap y compris création d'un ascenseur et réflexion des courants forts et faibles Lot n° 2 - Tous corps d'état	Avenant n°1	27/11/15	6 422,00	379 307,00	379 307,00	385 730,00 €	1,69%
2012-425 SCOP CARROL	MERE Construction d'un centre d'entretien et de secours Construction d'une subdivision et d'un entre d'exploitation voirier Lot n°3 - Couverture, électricité, bardage	Avenant n°3	27/11/15	-5 989,75	7 07 656,90	732 756,90	726 767,15 €	2,70%
2014-458 IFI	SAINT GERMAIN EN LAYE Lyège International Diagnostic de mise en sécurité des planchers du Château en tranchée fermée Tranche conditionnelle 1 : travaux de mise en sécurité des planchers du Château Tranche conditionnelle 2 : travaux de reprise des planches Mission de maîtrise d'oeuvre	Avenant n°1	18/11/15	42 060,57	42 007,03	42 007,03	84 067,60 €	100,13%
2012-426 AVA	MERE Construction d'un centre d'entretien et de secours Construction d'une subdivision et d'un entre d'exploitation voirier Lot n° 4 - Menuiseries extérieures, ossatures, portes sectionnelles	Avenant n°2	27/11/15	3 194,85	341 000,00	334 973,36	338 168,21 €	-0,83%
2012-426 AVA	MERE Construction d'un centre d'entretien et de secours Construction d'une subdivision et d'un entre d'exploitation voirier Lot n° 4 - Menuiseries extérieures, ossatures, portes sectionnelles	Avenant n°3	27/11/15	-18 010,56	341 001,00	338 168,21 €	320 157,65 €	-6,11%
2014-252 ALTER BATIMENT	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 1 - Gros et ouvert	Avenant n°2	01/12/15	5 405,60	2 944 951,09	2 949 328,02	2 954 733,62 €	0,33%
2014-253 ALTER BATIMENT	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 2 - Corps d'état secondaires	Avenant n°3	30/11/15	5 370,32	1 398 967,93	1 422 130,13	1 427 500,45 €	2,04%
2015-17 ATLANTÉ CONSTRUCTION	TRIELES-CRÉMAINE Collège Les Châtaignes Travaux de réstructuration partielle de la cuisine et des locaux des agents, réflexion des courants faibles et des systèmes de sécurité incendie, mise en conformité électrique des logements Lot n° 2 - Gros œuvre, chauffage, ventilation et dimatiation, corps d'états	Avenant n°1	30/11/15	33 587,33	432 646,15	432 646,15	466 233,48 €	7,76%
2013-223 ATLANTÉ CONSTRUCTION	LES CLAYES SOUS BOIS Collège Anatole France Création d'un ascenseur pour le bâtiment pédagogique, intervention sur les sanitaires des étages et les cheminements extérieurs Lot n° 1 - Gros œuvre, second œuvre	Avenant n°1	30/11/15	-26 566,32	248 156,61	248 156,61	221 590,29 €	-10,71%
2009-328 CITAI	SAINT GERMAIN EN LAYE Lyège International Mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la qualité environnementale	Avenant n°1	17/11/15	0,00	62 300,00	62 300,00	62 300,00 €	0,00%
2015-13 COLAS	ACHÈRES Collège Jean Luquet Travaux de réflexion du SSL des courants forts et courants faibles, de réflexion complète de la chaufferie et de réflexion du parking Lot n°4 - VRD	Avenant n°1	18/11/15	4 065,00	72 251,30	72 251,30	76 316,30 €	5,63%

Annexe 2
Liste des avenants pour le Conseil départemental du 18 décembre 2015

(suite)

Conseil départemental du 18 décembre 2015 LISTE DES AVENANTS NOTIRES (du 16 novembre au 5 décembre 2015)								
N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2012-517 QUALICONSULT SECURITE	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Mission de coordination sécurité santé	Avenant n°1	18/11/15	1 751,00	8 993,00	8 993,00	10 744,00 €	19,47%
2014-536 EIFFAGE ENERGIE 23/06/2015	MANTES LA JOUE Collège Gassierart Travaux de réfection des verrières, de carrelage et faïence, mise en conformité de l'accessibilité de l'ascenseur, de la sécurité incendie et de la sécurité toiture Lot n° 1 - Electricité ouvrages faibles, mise aux normes de l'ascenseur	Avenant n°1	19/11/15	7 743,14	237 630,87	237 630,87	245 374,01 €	3,26%
2014-611 B.L.D.	SARTROUVILLE Collège Romain Rolland Travaux de réfection de la chaufferie, d'amélioration de la ventilation des vides-sanitaires et de réfection des réseaux en vides-sanitaires du bâtiment logements de fonction Lot n° 1 - Démantelage, gros œuvre, VRD	Avenant n°1	19/11/15	9 790,00	106 814,50	106 814,50	116 604,50 €	9,17%
2014-612 Société Nouvelle Ducre	SARTROUVILLE Collège Romain Rolland Travaux de réfection de la chaufferie, d'amélioration de la ventilation des vides-sanitaires et de réfection des réseaux en vides-sanitaires du bâtiment logements de fonction Lot n° 2 - Chauffage	Avenant n°1	19/11/15	3 681,43	145 456,61	145 456,61	149 138,04 €	2,53%

Annexe 3
Liste des marchés - Conseil Départemental du 18 décembre 2015

Communication des marchés notifiés entre le 16 novembre 2015 et le 5 décembre 2015 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)
--

Politique : A06 Attractivité économique

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-307	Audit des données correspondant au réseau d'infrastructure optique	10/11/15	Non		4 650,00	MEMORIS

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2014-225	CROISSY SUR SEINE - Collège Jean Moulin - Réfection de l'étanchéité sur toiture de l'externat A/LU	06/10/15	Non		119 077,20	SARMATES
2015-155	AUBERGENVILLE - Collège RIMBAUD - Loge, sanitaires, circulaires - MOE	23/11/15	Non		69 531,17	CHEVALIER REMI ARCHITECTE
2015-237	BOIS D'ARCY - Collège Mozart - Mission MOE	27/11/15	Non		8 710,00	INFRATEC INGENIERIE
2011-1203	Magny les Hameaux - Collège Albert Einstein - Réhabilitation-Restructuration - MOE	05/12/15	Non		77 843,38	ATELIER D'ARCHITECTURE ADA
2015-113	SAINT GERMAIN EN LAYE - Lycée International - CT Extension et restructuration	16/11/15	Non		96 834,00	BTP CONSULTANTS
2015-114	SAINT GERMAIN EN LAYE - Lycée International - SPS Extension et restructuration	16/11/15	Non		64 898, 00	BECS
2015-142	LIMAY - A. Thierry - Externats, préau et conduits - MOE	27/11/15	Non		35 390,00	ECKER CROCHIN
2015-206	MANTES LA JOLIE - Gassicourt chaufferie, MOE	03/12/15	Non		43 798,58	BIM INGENIERIE
2015-291	VELIZY - M. Bastié - Sanitaires et portes coupe-feu - MOE	03/12/15	Non		15 210,00	SIMONNEAU
2015-118	HARDRICOURT - Déconstruction d'un hangar - travaux	04/12/15	Non		35 746,00	BINET TP

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-192	Mesures conservatoires pour douze oeuvres de peintres nabis	18/11/15	Non		7 674,00	ART PARTENAIRE

Annexe 3
Liste des marchés - Conseil Départemental du 18 décembre 2015

(suite)

Communication des marchés notifiés entre le 16 novembre 2015 et le 5 décembre 2015 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)
--

Politique : D01 Compétences humaines						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-244	Supervision des psychologues	02/12/15	Oui 2		9 300,00	PROCESSUS RECHERCHE

Politique : D03 Moyens de fonctionnement						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-49	Fourniture d'enveloppes imprimées et de papiers à en-tête	26/11/15	Oui 3	0,00	50 000,00	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPERIE
2015-302	Aquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts	19/11/15	Non		21 898,00	RLM

SOMMAIRE

<i>Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental</i>	2
<i>Désignation des représentants du Conseil départemental au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs</i>	2
<i>Débat d'orientations budgétaires 2016</i>	2
<i>Modification de la subvention de fonctionnement aux établissements d'accueil du jeune enfant (point supplémentaire)</i>	13
<i>Modalités d'ouverture des crédits 2016</i>	13
<i>Décision modificative n°1 de l'exercice 2015</i>	14
<i>Aide départementale aux familles pour l'acquisition de cartes Imagine'R « scolaires »</i>	14
<i>Prévention spécialisée. Appel à projets et avenants de prorogation</i>	15
<i>Yvelines/Résidences. Approbation d'un contrat avec la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine. Attribution d'un pass à Logement francilien pour une résidence-accueil à Croissy-sur-Seine</i>	17
<i>Approbation du règlement Prior'Yvelines. Approbation d'une convention avec la S.N.I. Suppression de dispositifs</i>	18
<i>Apport en compte courant d'associés à la S.E.M. Yvelines Aménagement</i>	19
<i>Aide à la R.D.I. (Recherche – Développement – Innovation). Subvention à la société BULL S.A.S. aux Clayes-sous-Bois</i>	20
<i>Aide de minimis. Subvention à la société d'exploitation Choreus</i>	20
<i>Convention de partenariat 2016 avec IngénieurY</i>	21
<i>Subvention d'investissement à la Fédération française de Golf pour la préparation de la Ryder Cup 2018 à Guyancourt</i>	21
<i>Aides aux collectivités pour l'électrification rurale (F.A.C.E.). Attribution de la dotation 2015 au syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Orgerus (S.I.E.R.O.)</i>	23
<i>Actualisation du schéma des déplacements dans les Yvelines (S.D.Y.) 2020</i>	23
<i>Voie nouvelle à Sartrouville et à Montesson. Approbation d'un protocole d'accord relatif aux indemnités d'éviction des maraîchers</i>	24
<i>Contrats ruraux de Boinvilliers, les Loges-en-Josas, Rennemoulin, Saint-Martin-des-Champs. Prorogation des contrats de Mézy-sur-Seine et de Sonchamp. Subvention exceptionnelle à la commune de Thoiry</i>	25
<i>Contrats départementaux de Louveciennes, Mantes-la-Jolie, Orgeval, Sartrouville, Vélizy-Villacoublay, du S.I. de Saint-Germain-en-Laye et prorogation du contrat de Mézières-sur-Seine. Subvention exceptionnelle pour la Communauté de Communes Portes de l'Ile-de-France</i>	25
<i>Convention de financement des extensions du réseau d'infrastructures passives de fibre optique entre la Régie Y.E.N. (Yvelines Entreprises Numériques) et le Département</i>	25
<i>Création d'un Syndicat Mixte Ouvert</i>	25
<i>Adhésion à l'association « Grande Couronne Capitale » - Association des Départements de Grande Couronne</i>	26
<i>ANNEXES</i>	28

